

QU'EST CE QUE C'EST ?

Lancé en octobre 2006, le "Permis Piéton pour tous les enfants" est une grande opération nationale de sensibilisation des enfants aux dangers de la rue. Elle est mise en œuvre par la Gendarmerie nationale (partenaire historique depuis 2006), la Police nationale et la Préfecture de police, pilotée et financée par l'Association Prévention MAIF et parrainée par la Sécurité Routière.

Le "Permis Piéton pour tous les enfants" enseigne aux classes de CE2 au-delà des règles de circulation piétonne, le sens de la responsabilité individuelle, grâce à un ensemble de précautions, de réflexes et d'astuces supplémentaires permettant aux enfants d'assurer leur propre sécurité.

Depuis 2009, le " Permis Piéton" s'adresse à tous les enfants en développant une nouvelle version adaptée également aux enfants en situation de handicap : non ou malvoyants, sourds ou malentendants et à mobilité réduite. Couleurs, typographies, illustrations, audio-description, sous-titrage, lexique et conseils spécifiques permettent à tous les enfants, qu'ils soient valides ou en situation de handicap, de passer leur Permis Piéton.

COMMENT ? La formation au Permis Piéton se déroule en 4 étapes :

- Le représentant des forces de l'ordre apporte le kit pédagogique dans les classes et distribue à chaque enfant son code du jeune Piéton.
- L'enseignant dispense la formation en 4 à 6 sessions de 45 minutes chacune grâce au DVD fourni dans le kit.
- A la fin de la formation, les enfants passent l'examen du Permis Piéton afin de valider leurs connaissances.
- Le représentant des forces de l'ordre et le bénévole de Prévention MAIF reviennent alors en classe distribuer à chaque enfant son "Permis Piéton" lors d'une remise en présence des parents d'élèves, des élus locaux et de la presse locale. Ce moment solennel engage les enfants à respecter les règles de précaution apprises. Une fois leur premier permis en main, les enfants peuvent s'identifier aux adultes, parents ou frères et sœurs détenteurs du permis de conduire.

La formation est très simple à mettre en place grâce au kit pédagogique complet conçu par des pédagogues. Ce kit contient tous les éléments nécessaires à la formation du Permis Piéton : 30 codes du jeune piéton, 1 DVD, 30 fiches d'examen, 30 Permis Piéton, 1 guide de l'enseignant et une affiche.

Association Prévention MAIF

Le partenaire pédagogique et financier de cette opération est l'association Prévention MAIF. Une association loi 1901 très active sur le terrain et forte **de 2000 bénévoles pour la plupart enseignants**, en activité ou à la retraite, répartis sur toute la France. Cette association bénéficie de l'agrément du ministère de l'Education nationale comme association éducative complémentaire de l'enseignement public et association nationale de jeunesse et d'éducation populaire. Les 2000 bénévoles sont fortement impliqués sur le terrain et disponibles pour le déploiement de l'opération. Ils distribuent les kits dans les classes dans le cadre de leurs activités habituelles.

La MAIF se préoccupe depuis longtemps d'agir en amont de l'accident, en mettant en œuvre une politique active de prévention. C'est ainsi qu'elle a créé, en 1980, l'association Prévention MAIF qui, au plan national, participe à des actions d'intérêt général et, au plan départemental, donne aux enseignants les moyens d'une éducation vivante à la sécurité.

Les actions menées par Prévention MAIF sont largement reconnues tant par le ministère des Transports que par celui de l'Education nationale.